

## Communiqué de presse

14 juin 2023

### LE PRIX CREG 2022 RÉCOMPENSE LES MÉMOIRES DE MASTER LES PLUS INNOVANTS

*Depuis 2015, la CREG décerne un prix annuel aux mémoires de master belges les plus réussis et les plus innovants dans le secteur de l'énergie. Le prix 2022 est attribué aux mémoires de master de : Natan Vermeersch de l'Université de Gand et Nicolas Thils de l'Université de Mons.*

Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, la CREG collabore avec le monde académique et universitaire belge en participant à des colloques et à des activités scientifiques. Pour renforcer cette collaboration, la CREG décerne également depuis 2015 un prix annuel aux meilleurs mémoires de master dans le secteur de l'énergie en communautés flamande et française, qui se distinguent par leur créativité, leur innovation et leur pertinence. La CREG vise ainsi à soutenir l'innovation et à favoriser le développement du secteur de l'énergie. Les lauréats de chacune des communautés recevront un chèque de 2.500 euros.



La CREG a invité les 2 lauréats et leurs promoteurs, en présence des directeurs de la CREG, à exposer brièvement leur travail et à recevoir le prix CREG 2022. Les lauréats sont les suivants :

- Natan Vermeersch pour son mémoire intitulé « *De gunning van offshore domeinconcessies* » pour la communauté flamande ; et
- Nicolas Thils pour son mémoire intitulé « *Développement d'un outil de machine-learning générique pour la modélisation de production offshore dans le contexte d'études d'adéquation des réseaux électriques* ».

Les étudiants de dernière année (de l'année académique 2022-2023) de toutes les facultés des universités belges sont d'ores et déjà invités à soumettre leur mémoire de master lié au secteur de l'énergie pour le prochain prix CREG 2023. Le règlement et le formulaire d'inscription seront prochainement mis en ligne sur le site Web de la CREG.

## Contact presse

### CREG

+32 497 52 77 62

[press@creg.be](mailto:press@creg.be)

## A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

[www.creg.be](http://www.creg.be)